

**Extrait du registre
aux délibérations du conseil communal
de la commune de Bettembourg**



Séance publique du 13 mars 2020

Date de l'annonce publique: 5 mars 2020

Date de la convocation des conseillers: 5 mars 2020

Présents: Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre ; Mesdames Josée LORSCHÉ et Christine DOERNER, échevines ; Monsieur Gusty GRAAS, échevin ; Messieurs Roby BIWER, Guy FRANTZEN et Claude FOURNEL, conseillers ; Madame Sylvie JANSA, conseillère ; Messieurs Jeff GROSS, Alain GILLET, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO, Jean Marie JANS, Patrick KOHN et Patrick ZECHES, conseillers ; Monsieur Damien NEY, secrétaire.

Excusé:

Point de l'ordre du jour N° 2.2.

Objet REGLEMENT – TAXES ET TARIFS RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 16 décembre 2005 au sujet de la fixation de la taxe forfaitaire concernant l'enlèvement des ordures dans la commune de Bettembourg à partir de l'exercice 2006, approuvée par arrêté Grand-ducal en date du 13 mars 2006 et par décision ministérielle du 14 mars 2006 ;

Revu sa délibération du 14 décembre 2001 au sujet de la fixation de la taxe forfaitaire concernant l'enlèvement des ordures dans la commune de Bettembourg, approuvée par arrêté Grand-ducal en date du 3 février 2002 ;

Revu en outre sa délibération du 18 octobre 1996 concernant le règlement fixant les taxes et redevances pour la gestion des déchets, approuvée par arrêté Grand-ducal du 23 décembre 1996 ainsi que sa délibération du 11 juillet 1997 au sujet du règlement communal pour la gestion des déchets ;

Revu sa délibération d'aujourd'hui portant approbation du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets ;

Considérant que le collège échevinal n'entend plus mettre des poubelles au profit des ménages contre paiement d'une caution ;

Considérant que le collège échevinal entend introduire la collecte de déchets encombrants sur demande et contre paiement ;

Considérant que le collège échevinal entend davantage promouvoir une politique de la réduction et de la séparation des déchets ;

Considérant que le collège échevinal propose au conseil communal de baisser la taxe forfaitaire annuelle concernant l'enlèvement des ordures dans la commune de Bettembourg, à 216.- € ;

Vu l'avis de la commission des finances du 25 février 2020 et de la commission du développement durable du 14 février 2020 ;

Vu l'avis de l'Administration de l'environnement du 28 février 2020 ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée ;

Après délibération,

décide avec 14 voix contre 1 voix

d'arrêter le règlement-taxes et tarifs relatif à la gestion des déchets dans la commune de Bettembourg comme suit :

Règlement – taxes et tarifs relatif à la gestion des déchets

Art. 1^{er} Taxe forfaitaire

Annuelle	216.- €
Mensuelle	18.- €

Art. 2. Coût des vidages pour déchets ménagers

Taille poubelle/conteneur	Coût
Poubelle de 80 litres	3.- € /vidage
Poubelle de 120 litres	5.- € /vidage
Poubelle de 240 litres (grise)	10.- € /vidage
Conteneur de 770 litres	32.- € /vidage
Conteneur de 1100 litres	45.- € /vidage

Art. 3. Prix de vente des poubelles et conteneurs

Poubelle de 80 litres	30.- €
Poubelle de 120 litres	35.- €
Poubelle de 240 litres	40.- €
Conteneur de 770 litres	300.- €
Conteneur de 1100 litres	400.- €

Art. 4. Prix de vente des poubelles d'occasion

Poubelle de 80 litres	15.- €
Poubelle de 120 litres	17.- €
Poubelle de 240 litres	20.- €

Art. 6. Prix des déchets encombrants

Taxe forfaitaire par collecte comprend un maximum de 30 kg	15.- €
Taxe par kg supplémentaire dépassant les 30 kg	0,5.- €
Plafond maximal par collecte	250 kg

Art. 7. Dépôt illégal de déchets

Tarif forfaitaire pour l'enlèvement des dépôts illégaux des déchets : 150.- €

Le présent règlement entre en vigueur trois jours après sa publication par voie d'affichage dans la commune.

Et prie l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver la présente délibération.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettembourg, le 13 mars 2020

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre